

الرئيسة La Présidente

Nouakchott, le 08 OCT 2024 في انواكشوط،

Numéro: 741-2024 الرقم:
ARMP/Pr: ست ص ع:

AVIS D'ANNULATION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 08 octobre 2024, sur le recours introduit par DIRCOMA contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de la Santé, du marché relatif à l'acquisition des équipements de 6 centres inter-régionaux de transfusion sanguine, objet de l'Appel d'Offres N°04/PPRS/COVID/MS/2024 :

- Dit fondé le recours ;
- Annule l'attribution provisoire du marché et ordonne la reprise de l'évaluation des offres, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et aux conclusions développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr .

Khadija BOUKA

